

REGLEMENT INTERIEUR de l'OPEN FIDE de PETIT BOURG 2025

Article 1 - Organisation

L'ECHECS CLUB DE PETIT BOURG organise son OPEN FIDE 2025 du vendredi 03 au dimanche 05 janvier 2025 au complexe Gaël Mon Fils à PETIT BOURG – Guadeloupe.

Article 2 – Homologation et Appariement

Cet Open est homologué (n° 65548) par la Fédération Française des Echecs. Les règles régissant les parties sont celles de la FIDE applicables au 1^{er} janvier 2023. Les appariements se font au système SUISSE assisté par le logiciel PAPI actuellement en vigueur (3.3.8), homologué par la FFE.

Article 3 - Participants

Il est ouvert à tout joueur possédant la licence A (obligatoire).

Article 4 - Cadence

Il se déroule en 6 rondes sur 3 jours. La cadence est de 1h30 + [30''] par coup. La notation est obligatoire jusqu'à la fin de la partie. Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principale, Jacqueline DANGLADES, au 0696.19.95.09.

Les coups irréguliers et les réclamations de nulles incorrectes apporteront 2 minutes supplémentaires à l'adversaire et moins 30 secondes pour le fautif.

Article 5 - Forfait

Le forfait est déclaré après 30 minutes de retard à la suite de l'annonce faite par l'arbitre du début de la ronde en cours sauf si l'arbitre en décide autrement.

Les joueurs (sauf les joueurs bénéficiant d'une invitation gratuite) sont autorisés à prendre un (1) « Bye » (= 0,5 point) pendant le tournoi, jusqu'à la ronde 3, à condition d'en avoir informé l'arbitre au plus tard avant fin de la ronde précédente.

Article 6 – Les droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 40€/Adultes (50€ après le 01/01) et de 20€/Jeunes (25€ après le 01/01).

Le nom des joueurs sera envoyé par les clubs ou par les joueurs par mail echecs.clubdepetitbourg@gmail.com ou par SMS au 0590 82 57 00.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde, les joueurs qui auront réglés leur droit d'inscription, fait contrôler leur licence sur place et pointés avant 7h45.

Article 7 – Dates et Horaires

vendredi 03 janvier 7h30 à 7h45 Pointage et vérification des licences
7h45 à 7h55 Allocution d'ouverture
Ronde 1 : 8h00 à 12h00 pause déjeuner **Ronde 2** : 13h00 à 17h00

Samedi 04 janvier **Ronde 3** : 8h00 à 12h00 pause déjeuner **Ronde 4** : 13h00 à 17h00

Dimanche 05 janvier **Ronde 5** : 8h00 à 12h00 pause déjeuner **Ronde 6** : 13h00 à 17h00

Remise des prix : 17h30

REGLEMENT INTERIEUR

de l'OPEN FIDE de PETIT BOURG 2025

Article 8 – Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points obtenus : un gain = 1 point ; une nulle = 0,5 point ; un bye = 0,5 point ; une défaite = 0 point.

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre suivant : Cumulatif, Buchholz tronqué et la Performance.

Article 9 – Prix

Les prix seront affichés au cours de la Ronde 4.

Article 10 – Nulle par accord mutuel

Tous les joueurs sont tenus de respecter la Charte des Joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Article 11 – Comportement des joueurs

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu pendant les parties. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. Eviter également toute discussion et/ou comportement suspects.

Les téléphones portables et autres appareils électroniques doivent impérativement être éteints et non visibles sur la table de jeu. Tout son émis (sonnerie, alarme ou vibreur) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif et l'adversaire gagnera.

Article 12 – En fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs apportent les 2 originaux des feuilles de parties à la table de l'arbitre. Les joueurs rangent les pièces et éteignent la pendule.

Article 13

Les joueurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 14 – Arbitrage

Arbitre principale : Jacqueline DANGLADES (AF02)

Arbitres stagiaires : SALIHOU Hamadou (AFO1) et MAROT Philippe (AFO1)

L'arbitre Principale

DANGLADES Jacqueline (AF02)

L'organisateur

ECHECS CLUB DE PETIT BOURG